## Le « combat d'une vie » du docker enfin victorieux



M<sup>e</sup> François Lafforgue, Dorian et Véronique Busson-Chagnolleau, Annie Thébaud-Mony, sociologue de la santé, et Gilles Rialland, de l'Association pour la protection de la santé au travail dans les métiers portuaires.

## **Ouest-France**

Il a fallu 15 ans pour que le cancer de Jean-Luc Chagnolleau soit reconnu maladie professionnelle. Un combat poursuivi « avec la mobilisation de tous : famille, syndicats, associations, chercheurs ».

## L'histoire

Quinze ans. Il aura fallu quinze longues années de combat pour obtenir justice. Malheureusement trop tard pour que le principal protagoniste puisse se réjouir de cette victoire. Jean-Luc Chagnolleau est décédé à 55 ans, en 2011, des suites d'un cancer qui vient enfin d'être reconnu comme maladie professionnelle. Celui qui fut docker sur le port de Nantes de 1974 à 2007 avait fait de cette reconnaissance le combat de sa vie. Pour lui et pour ses camarades dockers.

Le 25 août dernier, l'autorité compétente dans ces dossiers, le Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles des Pays de la Loire, a établi « un lien direct entre la survenue du cancer du rein et

1 sur 3 08/11/2022 à 15:03

l'exposition professionnelle au trichloréthylène ». Ce produit est un solvant utilisé pour le dégraissage des métaux, désormais interdit, auquel Jean-Luc Chagnolleau a été exposé comme docker, et auparavant, dans son métier de chaudronnier.

« Jean-Luc avait raison depuis le début! »

Très discrète, l'épouse du docker disparu, Véronique Busson-Chagnolleau, s'est exprimée, samedi, à Nantes, aux côtés de leur jeune fils Dorian et de l'Association pour la protection de la santé au travail dans les métiers portuaires : « Jean-Luc avait raison depuis le début ! Il le sentait, il le vivait, malgré les échecs dans ses démarches. Cette victoire a un goût amer puisqu'il n'est plus là... Mais nous sommes tellement fiers. On ne peut que continuer son combat qui visait à comprendre pourquoi il y avait autant de malades et de morts chez les dockers. »

Celle qui a repris les armes après le décès de son mari, atteint par un cancer du rein puis de la thyroïde, avait pourtant « failli tout lâcher en 2019 », lassée de « ressasser sans cesse » cette situation. Soutenue par l'avocat François Lafforgue, du cabinet TTLA, et par l'Association pour la protection de la santé au travail dans les métiers portuaires, créée à l'initiative de Jean-Luc Chagnolleau, elle a finalement obtenu gain de cause. « Une victoire tant sur le plan symbolique que financier, qui valide ces démarches », précise François Lafforgue. Six dossiers concernant des dockers de Nantes, Saint-Nazaire et Lorient sont suivis par son cabinet, qui vient d'obtenir quatre reconnaissances en maladies professionnelles.

Ces quinze ans de bataille juridique ont valu à Jean-Luc Chagnolleau et à sa famille d'essuyer de multiples refus et rejets de la Caisse primaire d'assurance maladie, des Comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles de quatre régions différentes, de la cour d'appel, de la Cour de cassation et même de la Cour européenne des droits de l'Homme! Quel élément nouveau, cette fois, a permis de faire la différence?

« Repartir de zéro »

2 sur 3 08/11/2022 à 15:03

« Le 20 mai 2021, un décret a instauré la création d'un nouveau tableau des maladies professionnelles qui reconnaît les affections cancéreuses provoquées par le trichloréthylène, détaille l'avocat François Lafforgue, qui dépose alors une nouvelle demande pour le cancer du rein de Jean-Luc Chagnolleau. On a monté le dossier en repartant de zéro! Vous savez, ce type de combat ne peut être gagné qu'avec la mobilisation de tous : famille, syndicats, associations, chercheurs. »

Annie Thébaud-Mony, sociologue de la santé qui a beaucoup travaillé sur le dossier, voit dans cet interminable parcours du combattant une « anomalie totale » : « Il y a 400 000 nouveaux cas de cancer par an en France mais moins de 0,5 % sont reconnus en maladie professionnelle. C'est dérisoire! »

La décision rendue en faveur de Jean-Luc Chagnolleau pourrait, selon elle, contribuer à faire sauter ce « blocage politique ». « Les dockers qui seraient dans la même situation peuvent aujourd'hui espérer obtenir une reconnaissance de certaines maladies, confirme François Lafforgue. Ils peuvent légitimement engager une action. »

Anne AUGIÉ.

3 sur 3 08/11/2022 à 15:03